

LISTE **DU** BOURGMESTRE

Woluwe-Saint-Lambert

COMMUNIQUE DE PRESSE

19.02.19

Le Conseil communal adopte, à l'unanimité, une motion « Climat » sur la base d'un texte largement amendé par la Liste du Bourgmestre

Lors de sa séance du lundi 18 février, le conseil communal de Woluwe-Saint-Lambert a adopté une proposition de motion **demandant aux différents niveaux de pouvoir de l'Etat belge de lutter activement contre le réchauffement climatique.**

Le groupe Ecolo avait également introduit une motion en ce sens, mais celle-ci, trop peu précise, ne faisait guère de propositions concrètes et n'interpellait que le niveau de pouvoir communal.

Le texte proposé par Michaël Loriaux, conseiller communal (DéFI) et chef de groupe de la Liste du Bourgmestre et Gregory Matgen, échevin du développement durable et de l'environnement, formule une série de demandes et de propositions concrètes et pragmatiques qui sont adressées aux divers niveaux de pouvoir.

« Ce n'est en effet qu'au prix d'une politique globale, complémentaire à tous les niveaux de pouvoir, que l'on pourra amener un changement durable des comportements, indispensable à la lutte active contre le réchauffement climatique » a rappelé le bourgmestre Olivier Maingain. « Il est d'ailleurs regrettable que la politique climatique belge ai été bloquée en raison de la mauvaise volonté de certains partis, que la Ministre fédérale de l'Environnement Mme Marghem (MR) n'a pas approuvé les directives européennes au nom de Etat belge, en raison de l'opposition du gouvernement flamand, sur instigation de la NVA».

Quelques propositions concrètes contenues dans cette motion

- Demande au conseil de l'Union européenne d'introduire une taxation du kérosène des avions.
- Demande au gouvernement fédéral : de soutenir, sans réserve, l'adoption de la loi visant à fixer la politique climatique et de rejoindre la coalition des 8 pays européens les plus ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre.
- Demande au gouvernement régional bruxellois de poursuivre la lutte contre la pollution de l'air.
- Demande au Collège des bourgmestre et échevins de Woluwe-Saint-Lambert de poursuivre les efforts déjà entamés en faveur du climat dont :
 - Encourager les initiatives pédagogiques auprès de la jeunesse ;
 - L'élaboration d'un plan carbone et des gaz à effet de serre produits par les bâtiments communaux ;
 - La déminéralisation de l'espace public et des cours de récréation des écoles, la création de potagers et vergers didactiques dans les écoles ;
 - Favoriser le développement de la mobilité douce ;
 - Préserver et réhabiliter les sites naturels ;
 - Augmenter encore plus l'efficacité énergétique des bâtiments et du charroi de la commune
 - Poursuivre les investissements en énergie renouvelable
 - Elaborer avec les habitants une charte fixant les priorités en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique
 - Continuer la lutte contre le survol aérien.
 -

Découvrez le texte complet de cette motion :

Motion demandant aux différents niveaux de pouvoir au sein de l'Etat belge de lutter activement contre le réchauffement climatique

- Vu les différents engagements incombant à la Belgique conformément aux directives, règlements et décisions de l'Union européenne adoptés en exécution des obligations de droit international comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques signée à New York le 9 mai 1992, le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, signé à Kyoto le 11 décembre 1997 ;
- Vu l'Accord de Paris, signé à Paris le 12 décembre 2015 lors de la 21ème Conférence des Parties (COP) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques sur base duquel les Etats signataires, dont la Belgique, se sont engagés à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 degrés par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 degré aux niveaux préindustriels ;
- Vu la résolution interparlementaire sur le climat adoptée le 9 novembre 2018 par le Parlement régional bruxellois qui appelle les gouvernements fédéral, régionaux et communautaires à poser les jalons d'une action transversale en matière climatique et notamment à mettre l'accent sur les objectifs européens pour 2030 au sujet de la réduction des gaz à effet de serre et d'être encore plus ambitieux que la réduction de 40% prévue par les accords de Paris ;
- Vu les objectifs contenus dans le Plan National Intégré Energie Climat adopté le 19 décembre 2018 par le comité de concertation réunissant l'Etat fédéral et les entités fédérées et dans le Plan Air-Climat-Energie adopté le 2 juin 2016 par le gouvernement régional bruxellois ;
 - Considérant les nombreux rapports émanant des milieux scientifiques et académiques concernant les risques irréversibles qu'encourt notre planète à défaut d'actions rapides, dont notamment le rapport spécial du 6 octobre 2018 du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre ;
 - Considérant les investissements visant à effectuer des économies d'énergie dans les bâtiments communaux réalisés par le collège des Bourgmestre et Echevins depuis l'adhésion en 2008 au Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (PLAGE) ;
 - Considérant les 101 actions contenues dans le Plan d'action Agenda 21 local adopté par le collège des Bourgmestre et Echevins de Woluwe-Saint-Lambert le 12 juillet 2012 ;
 - Considérant l'appel adressé aux autorités à agir de manière rapide et ambitieuse pour le climat qui est formulé chaque jeudi depuis quelques semaines par dans de nombreux élèves et étudiants belges, inspiré notamment par la démarche du mouvement « *Youth for Climate* » initié au niveau international par la jeune suédoise Greta Thunberg lors de la COP24 ;
 - Considérant la présence massive de citoyens belges aux manifestations intitulées « Claim for the climate » du 2 décembre 2018 et « Rise for the climate » du 27 janvier 2019 ;
 - Considérant que ces initiatives citoyennes méritent d'être reconnues par les mandataires élus, mais ne peuvent être considérées comme un soutien à un quelconque parti, au risque d'en dénaturer la spécificité et la force démocratique ;
 - Considérant que la Belgique, en tant que membre fondateur de l'Union européenne, se doit d'endosser un rôle pionnier et exemplaire en matière environnementale sur la scène mondiale, européenne et nationale ;

Le Conseil communal de Woluwe-Saint-Lambert demande :

Au Conseil de l'Union européenne

- d'introduire une taxation du kérosène des avions pour les vols internationaux en contraignant toutes les compagnies, quelle que soit leur nationalité, ayant des vols au départ ou à destination de l'Europe, d'acheter l'équivalent de 15 % de leurs émissions de CO2 sur l'ensemble de leur trajet, afin de financer la lutte contre le réchauffement climatique ;

Au gouvernement fédéral

- de soutenir la proposition de loi spéciale visant à fixer les objectifs généraux de la politique climatique de la

Belgique¹, si nécessaire en l'amendement pour tenir compte de l'avis du Conseil d'état relativement à sa constitutionnalité, avant les élections du 26 mai 2019 comme le demandent plusieurs partis représentés à la Chambre des représentants et en conséquence de l'adopter ;

- de rejoindre la « Paris Proof Coalition » des 8 pays européens les plus ambitieux qui plaident pour une hausse immédiate des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030 ;

Au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à celui de la Communauté flamande

- d'encourager les initiatives pédagogiques concernant la lutte contre le réchauffement climatique dans les établissements scolaires, afin de soutenir les élèves dans leur ambition d'être des acteurs conscients, formés et responsables face à cet enjeu primordial du 21^{ème} siècle ;

Au gouvernement de la Région bruxelloise

- de s'engager à participer pleinement aux structures de coordination instituées par la loi-climat dès son adoption par la Chambre des représentants, et à réaliser les engagements collectifs pour le climat ;
- de poursuivre les efforts entamés à l'occasion de la création de la zone de basses émissions en Région bruxelloise pour lutter contre la pollution occasionnée par les véhicules automobiles recourant aux énergies fossiles et pour améliorer la qualité de l'air, suite à la procédure d'infraction entamée par la Commission européenne à l'encontre de la Belgique en raison des dépassements des valeurs limites annuelles fixées pour le dioxyde d'azote (NO2) constatés jusqu'en 2014 du fait de l'absence de réaction des autorités bruxelloises de l'époque, au regard des exigences fixées par la directive européenne 2008/50 entrée en vigueur en 2010 ;
- de continuer à agir, si nécessaire par des recours en justice, contre le survol aérien abusif de la Région bruxelloise effectué au détriment du droit des habitants à un environnement sain ;

Au collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Woluwe-Saint-Lambert

- d'encourager les initiatives pédagogiques concernant la lutte contre le réchauffement climatique dans les établissements scolaires communaux et auprès de la jeunesse, afin de les aider à être des acteurs conscients, formés et responsables face à cet enjeu majeur du 21^{ème} siècle ;
- de poursuivre les initiatives prises par le Collège pour lutter contre le réchauffement climatique et ses effets comme par exemple les investissements réalisés afin de réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux et du charroi communal, et le recours aux énergies renouvelables ;
- de compléter celles-ci par des actions complémentaires figurant, entre autres, dans la note de politique générale présentée au conseil communal le 21 janvier 2019 comme, par exemple, l'élaboration d'un bilan carbone des émissions de gaz à effet de serre produites par les bâtiments et d'un plan d'action pour continuer à les réduire, la limitation de l'impact énergétique des documents informatiques stockés sur les serveurs par la mise en place d'un programme de « sobriété numérique » ou encore la déminéralisation de l'espace public et des cours de récréation et la création de potagers ou de vergers didactiques dans les écoles ;
- d'accorder une place de choix aux mesures visant à lutter contre le réchauffement climatique, dans la charte du développement durable qui sera élaborée au cours de l'année 2019, avec les habitants au regard des objectifs de développement durable fixés dans le plan d'action communal « Agenda 21 », en soutenant notamment les actions destinées à favoriser le développement de la mobilité douce au sein de la commune et les projets en faveur d'une alimentation durable et locale et ceux visant à réduire et recycler les déchets ;
- de réaffirmer la nécessité de préserver et réhabiliter les sites naturels de la commune qui sont autant de « poumons verts » dans les quartiers, tels la Ferme aux oies, le parc Saint-Lambert, le vallon avenue Chapelle-aux-Champs, le bosquet marécageux Hof ten Berg ;
- de continuer à agir, si nécessaire par des recours en justice, contre le survol aérien abusif de la Région bruxelloise effectué au détriment du droit des habitants à un environnement sain ;



Cette motion sera transmise au président du Conseil de l'Union européenne, au Premier Ministre du gouvernement fédéral, à la Ministre fédérale de l'énergie, de l'environnement et du développement durable, au Ministre de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à celui de la Communauté flamande, au Ministre-Président de la Région bruxelloise, à la Ministre bruxelloise de l'environnement, à la conférence des

¹ Doc. Parl., Ch., 6^e sess., lég. 54, disponible sur <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/3517/54K3517001.pdf>

Bourgmestres bruxellois.